

S(C)1

BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

Monuments historiques,
Fouilles et Sites.

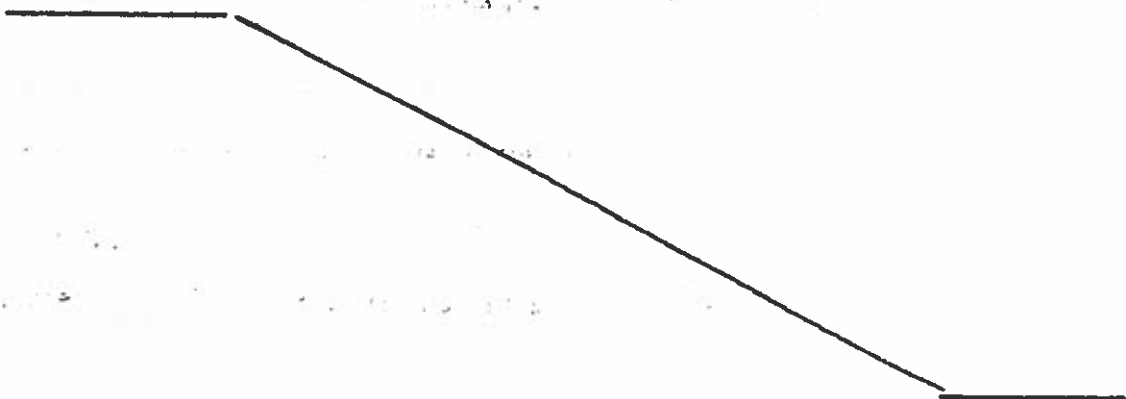
Le Ministre de l'Éducation nationale,

Vu la loi du 2 mai 1936 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 10 Novembre 1936

adhésion

Vu l'~~avis~~ en date du 12 janvier 1937 donnée par le Conseil
~~municipal~~ Municipal de Belmont



T. STP.

SITES

EGLISE ET CIMETIÈRE

COMMUNE : BELMONT

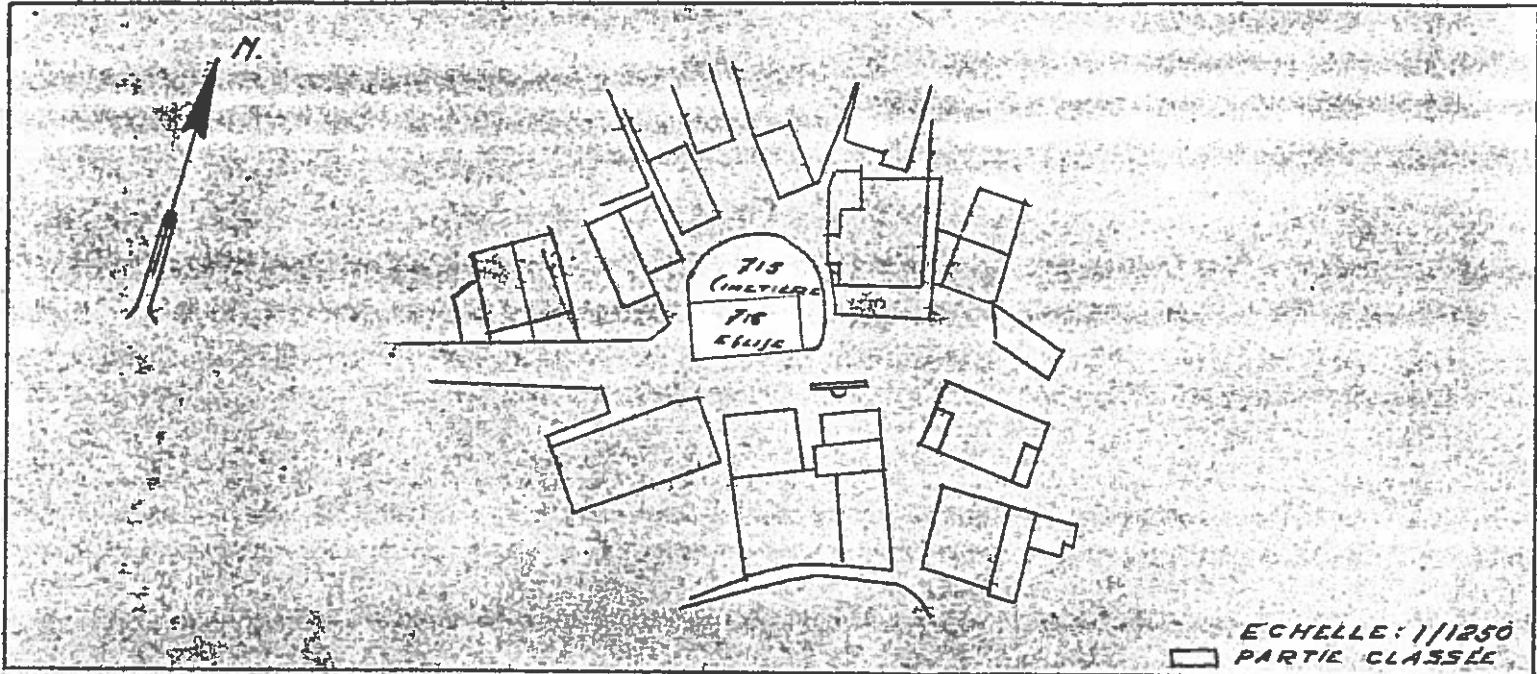
CANTON : SCHIRMECK

CLASSEMENT

ARROND^T : MOLSHEIM



CARTE
MICHELIN
n°: 62
PL. 8



ARRETE du 14 MARS 1938

En raison du souvenir du Pasteur Oberlin .
qui s'attache à ce site, l'ensemble formé par
l'église de BELMONT (Bas-Rhin) et l'ancien ci-
metière (parcelles cadastrales n° 716 et 715 -
section B) est classé parmi les sites et monu-
ments naturels de caractère artistique, histo-
rique, scientifique, légendaire ou pittoresque

signé: Jean ZAY

Pour copie conforme,
Le Chef du bureau des
Monuments historiques
et des sites :